



## **Arrêté du 7 juillet 2025 fixant le nombre de promotions offertes à l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2026**

NOR : JUST2519026A

[Accéder à la version consolidée](#)

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/7/7/JUST2519026A/jo/texte>

[JORF n°0169 du 23 juillet 2025](#)

Texte n° 3

### **Version initiale**

Le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le [code général de la fonction publique](#) ;

Vu le [décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004](#) modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le [décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009](#) modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le [décret n° 2010-302 du 19 mars 2010](#) modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le [décret n° 2016-581 du 11 mai 2016](#) modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le [décret n° 2019-1231 du 26 novembre 2019](#) modifiant le [décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011](#) portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice ;

Vu le [décret n° 2023-448 du 7 juin 2023](#) relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'[arrêté du 30 décembre 2015](#) fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux deuxième et troisième grades du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice ;

Vu l'[arrêté du 20 décembre 2024](#) autorisant l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2025 fixant les taux de promotion dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice pour l'année 2026 ;

Vu l'[arrêté du 2 juillet 2025](#) portant annulation et report de l'épreuve unique d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de 2026 ouvert par [arrêté du 20 décembre 2024](#),

Arrête :

#### **Article 1**

Le nombre de promotions offertes à l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice, au titre de l'année 2026, est fixé à 132.

#### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 juillet 2025.

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice du dialogue social, de la négociation et de la qualité de vie au travail,

C. Deshors